

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont jointes au devis adressé au client par Authenteam. Ainsi, la confirmation du devis implique l'acceptation entière et sans réserve du client à ces conditions générales de vente.

ARTICLE 1 - OBJET

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre d'une part la société Authenteam, (la « société / l'organisateur»), vendant les services définis ci- après, et d'autre part la personne physique ou morale, dénommée « le client », achetant un ou plusieurs de ces services par l'intermédiaire d'un contrat tel que défini à l'article 2 des présentes. Sont désignés par le terme « stagiaire » toute personne participant à une prestation dans le cadre d'un contrat passé avec l'organisation cliente (salarié de l'entreprise cliente ou partenaires). Ces services sont soumis aux présentes conditions générales.

Détail des prestations vendues par Authenteam :

-Prestation de conseil aux entreprises (coaching individuel, coaching d'équipe, toute prestation de conseil à caractère RH)

-Prestations de team-building: parcours collectifs pouvant inclure des activités sportives, des nuits dans des hôtels, des hébergements de montagne ou encore en bivouac

-Formation individuelle et collective (inter- entreprise et intra-entreprise) Les prestations de coaching d'équipe peuvent se dérouler sur le lieu de travail habituel de l'entreprise ou sur un site délocalisé (hôtels, salles de réception et de travail).

Authenteam se reconnaît le droit de modifier ou faire modifier tout ou partie des présentes conditions générales de vente ainsi que le contenu de son site internet (<https://authenteam.com>), ceci à sa seule discrétion, à tout moment et sans préavis.

Les conditions générales de vente de Authenteam sont disponibles sur le site de la société et jointes à tout devis adressé au client.

Article 2 : CONTRAT

Le devis, complété des présentes conditions générales de vente, constitue une proposition de contrat pour lequel le client, ou son éventuel mandataire pour lui-même, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à sa conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant. Par convention expresse entre le Client et la Société, l'acte d'envoi du seul devis signé ou bon de commande vaut de sa part acceptation des termes du contrat et notamment des présentes conditions générales de vente.

Pour certaines prestations, l'agence pourra également imposer les conditions générales de ses partenaires qui devront également être appliquées. La société Authenteam enverra dans ce

cas au client le détail de ces conditions en complément du devis.

Article 3 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'agence a obligation de mettre en œuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants pour satisfaire ses clients, dans la limite des services contractualisés avec obligation de moyens définis à l'article 1 des présentes.

Cas des prestations comprenant la réservation d'hôtellerie :

De convention expresse entre le client et la société, dans le cadre de l'organisation d'un événement, il est convenu que la société effectue les réservations fermes avec son ou ses prestataires qu'après réception et encaissement effectif du premier acompte ou de l'acompte unique tels que définis à l'article 5 des présentes conditions. En cas d'indisponibilité, pour la date souhaitée, du ou des prestataires prévus consécutivement au délai séparant la réalisation du devis de l'encaissement de l'acompte, Authenteam fera son possible pour proposer au client un ou plusieurs prestataires équivalents ou similaires pour les services contractualisés. Cette nouvelle proposition n'engage en aucun cas le client qui est libre de l'accepter ou non. En cas d'acceptation de la nouvelle proposition par le client, la relation entre la société et le client se poursuit dans les conditions stipulées aux présentes et sans modification du contrat initial. En cas de refus de la nouvelle proposition, le ou les acomptes sont remboursés au client dans les 30 jours, à compter de la réception par la société du refus écrit de ladite proposition.

Article 4: OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à désigner au sein de son personnel une personne qui sera l'interlocuteur privilégié de la Société Authenteam afin de gérer les détails pratiques et opérationnels ponctuels induits par l'objet du présent contrat.

Le client s'engage à ne pas dissimuler d'éléments liés à l'évènement, à l'organisateur ou à ses partenaires, dissimulation qui serait de nature à retarder, entraver, contrarier, désorganiser le projet ou sa réalisation. Le

client fera en sorte de faciliter l'accès aux informations dont l'organisateur aurait besoin.

Le client s'oblige à respecter et à accomplir les conditions particulières de tel(s) ou tel(s) intervenant(s) sélectionné(s) et en particulier à régler tout cautionnement ou garantie qui s'avérerait nécessaire avant le parfait règlement de l'intégralité des sommes dues.

Le Client s'engage à ne pas intervenir directement, avant, pendant et après l'évènement, auprès des fournisseurs, sous-traitants, personnels et collaborateurs de l'organisateur.

Le nombre exact de participants doit être confirmé par écrit au plus tard 10

jours ouvrés avant la date de la prestation, sans que ce nombre puisse être inférieur au minimum fixé dans le bon de commande.

SECURITE / ENCADREMENT :

Certaines activités se déroulent en montagne et sont alors encadrées par des professionnels titulaires du brevet d'Etat requis. Le respect scrupuleux des règles de sécurité liées à la pratique de la montagne, dont le personnel encadrant est le garant absolu, est un impératif qui s'impose pour tous les participants de l'activité. Via un questionnaire distribué en amont de la prestation, le client s'engage à signaler à Authenteam toute contradiction physique ou psychologique à la pratique du sport et à l'altitude d'un membre ou plusieurs participant à l'activité organisée. Dans ce cas, ces informations resteront strictement confidentielles et prises en compte aux seules fins d'organisation de l'activité.

Authenteam ne pourra être aucunement rendu responsable de tout incident ou accident survenu en dehors des temps animés et encadrés par ses personnels. Lors de ces temps non-encadrés (soirées, nuits ou autre), la sécurité des participants est à la charge du client.

Article 5 : Paiement

Les tarifs des services vendus sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du devis au client. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils seront majorés du taux de TVA. En cas de réponse supérieure à 10 jours après l'envoi du devis, l'agence s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment si cela est justifié. Ils seront applicables à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à ce délai.

Les réservations (hôtellerie, restauration et autres prestataires) deviennent définitives après réception par la société Authenteam d'un exemplaire du bon de commande dûment signé et revêtu de la mention « lu et approuvé, bon pour accord », des présentes conditions générales de vente signées et du règlement d'acompte (par chèque ou virement bancaire) :

45 % du montant TTC si l'évènement a lieu plus de 30 jours après la date de signature

55 % du montant TTC si l'évènement a lieu dans les 30 jours suivant la date de signature

Le paiement du solde est fait au plus tard 1 mois après la prestation, à réception de la facture envoyée. Les éventuelles prestations supplémentaires commandées par le client entre la date de l'évènement et le paiement du solde feront l'objet d'un devis et d'une facture supplémentaire.

Exception

Selon le prestataire hébergement et/ou de la restauration et/ou transport, il est possible que ces conditions générales de vente imposent une facturation globale 100% avant l'évènement. Dans ce cas le client sera informé au préalable de ces



AUTHENTTEAM

S.A.S.U. au capital de 10 000 euros
10, rue Rameau, 83 000 Toulon

conditions spécifiques pour être acceptées et procéder au règlement nécessaire de la facture. A la fin de la prestation, en cas de surcoût, Authenteam calculera le prix effectivement dû et enverra une facture au client mentionnant ce supplément en plus du prix de base. Le client devra payer le solde des sommes dues à réception de la facture.

Pénalités de retard
En cas de défaut de paiement total ou partiel des services facturés, le client doit verser à Authenteam une pénalité de retard égale à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation des services. Tous les frais que la société est amenée à supporter au titre de recouvrement de créances restant dues sont à la charge du client.

Article 6 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Sauf accord spécial, si le client annule la réservation ou résilie le présent contrat avant l'opération, Authenteam conservera les acomptes versés quel que soit le motif de cette annulation, à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation du contrat. Par ailleurs en cas d'annulation de la part du client, ce dernier devra payer à Authenteam, au titre de faculté de débit, les frais d'annulation suivants :

Plus de 30 jours avant le premier jour de la prestation, 15 % du montant total de la prestation (en plus de l'acompte préalablement versé).
Entre 30 jours et 15 jours calendaires avant le premier jour de la prestation, 25 % du montant total de la prestation (en plus de l'acompte préalablement versé).

Moins de 15 jours calendaires avant le premier jour de la prestation, 40 % du montant de la prestation (en plus de l'acompte préalablement versé).
Dans le cadre d'un événement nécessitant un transport, en cas d'annulation quelle que soit sa date, tout billet est émis est non remboursable. Annulation par Authenteam:
Dans le cas où, pour une raison justifiée et indépendante de sa volonté, autre qu'un cas de force majeure, Authenteam se trouverait dans l'impossibilité d'effectuer une partie ou la totalité d'une prestation prévue, sa responsabilité serait strictement limitée au remboursement des sommes (correspondant à la prestation non réalisée) versées par le Client.

REPORT À LA DEMANDE DU CLIENT :

Dans le cas où le client souhaite reporter la prestation pour une raison qui lui appartient, le projet peut être reporté dans la limite des 6 mois glissants à partir de la date de réalisation initiale. Les acomptes déjà versés par le client à Authenteam sont non remboursés, au regard des frais de réservation, de préparation et d'ingénierie déjà engagés. Si le projet est reconduit à l'identique (effectif, lieu, objectifs), la reprogrammation du projet n'entraîne pas de coûts supplémentaires facturés basés sur le devis initial. En revanche, si le projet change de nature

(variation significative d'effectif, d'objectifs, de lieu de réalisation), un forfait de supplémentaire sera demandé au client au titre des travaux de préparation rendus nécessaires.

Article 7 : Responsabilité du client

Afin de réunir les conditions de sécurité et de confort pour les participants au cours des activités outdoor, du matériel individuel est fourni aux stagiaires pour la durée de la prestation. Ce matériel est prêté et doit donc être intégralement restitué en fin de prestation, en état d'usage normal. Un contrôle sera effectué par Authenteam en fin de prestation. Toute perte ou détérioration devra être signalée et fera l'objet d'une refacturation au client. Le client devra indemniser Authenteam pour tout dommage ou perte, coûts et dépenses supportées par Authenteam ou un de ses clients, prestataires ou employés et causés par le Client, un de ses invités, agents ou employés.

Authenteam décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vols, dégradations...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels...) apportés par le client ou appartenant aux participants, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, salons...).

Article 8 : Assurance

Dans le cadre de son activité, Authenteam souscrit à une assurance Responsabilité Civile professionnelle couvrant les incidents éventuels dont Authenteam serait directement responsable (matériel ou personnel mis en cause).

Néanmoins, le client est libre de souscrire auprès de la compagnie de son choix à une assurance complémentaire (assistance, prévoyance, annulation) pour couvrir tout incident dont ses participants ou représentants seraient directement responsables.

Dans le cadre de son offre commerciale, des contrats d'assurance individuels sont proposés et figurent distinctement sur les devis.

Article 9 : Force Majeure

Authenteam ne sera pas tenu responsable en cas de non observation des présentes conditions générales dans la mesure où le non-respect de ces conditions serait dû à une cause de force majeure, notamment mais sans limitation, un incendie, une tempête, une explosion, une inondation ou catastrophe naturelle, une décision gouvernementale, une pénurie de biens, une grève, l'interruption des transports, un accident ou incident routier, ferroviaire, aérien ou maritime, ou de mauvaises conditions atmosphériques en ce qui concerne les manifestations extérieures ainsi que les avaries, les défaillances ou les retards d'un ou plusieurs prestataires, le blocage des télécommunications, le blocage d'Internet, etc.. Dans ces cas de figure, le client reste redevable du règlement total de la prestation. Néanmoins, le client est libre de souscrire avant

l'événement auprès de la compagnie d'assurance de son choix à une assurance « Annulation d'opération » garantissant les pertes pécuniaires et/ou les frais supplémentaires restants à charge de l'assuré, par suite d'un des événements évoqués dans cet article.

Article 10 : Confidentialité

Authenteam s'engage à ne pas vendre, partager ni divulguer des données personnelles nominatives du client à des tiers en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être occasionnellement transmises à des tiers agissant pour le compte de l'agence ou en relation avec l'activité de l'agence dans le cadre de l'utilisation pour laquelle elles avaient été recueillies à l'origine. Le client dispose du droit d'accès et de mise à jour de ses données personnelles nominatives ainsi que du droit de demander leur suppression, conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le client peut exercer son droit d'accès ou de correction en contactant l'agence par courrier à l'adresse :

Authenteam , 10, rue Rameau, 83000 Toulon

Article 13 : Propriété intellectuelle

En application des articles L.111-1 et L.123-1 du code de la propriété intellectuelle, la proposition d'intervention de l'agence et son contenu restent la propriété exclusive de Authenteam et ne peuvent en aucun cas être transmis et/ou mis en œuvre par une autre agence, un autre prestataire ou par un service intégré du client ou de ses partenaires.

Article 14 : Publicité et droit à l'image

Après chaque séance les clients pourront être pris en photo. Ces dernières pourront être utilisées par Authenteam sur les réseaux sociaux et autres support de communication. En cas de désaccord du client, il revient à ce dernier de le stipuler aux membres d'Authenteam avant le début de la prestation.

A titre de références et d'actions publicitaires, l'agence est autorisée à reproduire ou diffuser tout ou partie de données de l'événement sur son site internet ou sur tout autre support de communication dont elle pourrait faire usage ; en particulier la dénomination sociale du client ou le nom de la marque du client, le logo du client ou de la marque du client, les reportages photographiques et vidéos, les témoignages écrits ou audio. Le client déclare avoir recueilli les autorisations expresses des tiers figurant dans les données de l'événement, notamment celles des parents ou tuteurs pour les mineurs, et dégage ainsi l'agence de tout recours de tiers à son encontre visant à interdire la publication de données de l'événement ou à demander des dommages et intérêts.

Par ailleurs, dans le cadre de l'utilisation et de la diffusion par le client de photos, vidéos, extraits écrits ou audio issus de l'événement dont l'organisation a été



AUTHENTTEAM

S.A.S.U. au capital de 10 000 euros
10, rue Rameau, 83 000 Toulon

confiée à l'agence, le client s'engage à indiquer systématiquement la mention « Organisation : Authenteam ».

Article 15 : Caractère personnel

Le présent contrat est personnel au Client et ne peut être cédé en aucun cas.

**ARTICLE 16 - TRIBUNAUX
COMPÉTENTS**

Les présentes conditions générales et tout contrat conclu incorporant ces termes et conditions sont régis par le droit français et tous les litiges sont soumis à la compétence
Du tribunal de Toulon.



AUTHENTEAM

S.A.S.U. au capital de 10 000 euros
10, rue Rameau, 83 000 Toulon

Conditions Particulières de ventes formations interentreprises et intra-entreprises.

1. PRÉSENTATION - L'Entreprise AUTHENTEAM, immatriculée sous le n° **93830551483** auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous le code SIREN numéro 834 909 848. Le code APE de la société est le 7022Z

Leur siège social est situé au 10 rue Jean-Philippe Rameau, 83000 Toulon - Téléphone : 06 64 23 42 48. AUTHENTEAM étant ci-après dénommée « AUTHENTEAM » ou « l'Offre de services AUTHENTEAM ».

2. OBJET - Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services AUTHENTEAM relatives à des commandes passées auprès de AUTHENTEAM par tout client (ci-après "le Client") à son bénéfice ou au bénéfice d'une tierce personne comme un salarié du Client (ci-après « l'Utilisateur » ou « Participant »).

L'acceptation de la commande par le Client implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de AUTHENTEAM, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que AUTHENTEAM ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de AUTHENTEAM, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

3.1 Formations inter-entreprises

3.1.1 Descriptif - Les dispositions du présent article concernent les formations inter-entreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue

AUTHENTEAM et réalisées dans les locaux AUTHENTEAM ou des locaux mis à disposition par AUTHENTEAM.

3.1.2 Conditions financières - Le règlement du prix de la formation est à effectuer, en fin de formation, comptant. Les montants sont indiqués en euros hors taxes, auxquels est appliqué le taux de TVA en vigueur. Les prix des formations proposées par AUTHENTEAM sont indiqués net de TVA car elle est non-assujettie à la TVA.

3.1.3 Remplacement d'un participant - AUTHENTEAM offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

3.2 Formations intra-entreprise

3.2.1 Descriptif - Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux de AUTHENTEAM, du Client, dans des locaux mis à disposition par le Client ou par AUTHENTEAM.

3.2.2 Conditions financières - Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par AUTHENTEAM. Sauf disposition contraire dans la proposition AUTHENTEAM, un acompte minimum de quarante-cinq pour cent (45%) du coût total de la formation sera versé par le Client.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

3.2.3 Documents contractuels - Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail. Une attestation de fin de formation sera remise directement au stagiaire à l'issue du stage, l'évaluation des acquis de la formation pouvant constituer une information personnelle « sensible ».

Il est également convenu de remettre à l'employeur une feuille d'émargement, attestant de la présence des stagiaires à la globalité du stage.

3.3 Règlement par un OPCO - En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à AUTHENTEAM. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par AUTHENTEAM au Client. Si l'accord de

prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à AUTHENTEAM au premier jour de la formation, AUTHENTEAM se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Authenteam se réserve le droit de refuser la subrogation. La subrogation peut être généralement acceptée à condition que le Client verse un acompte de 45 % du montant de la prestation afin de couvrir les frais directs inhérents à la formation demandée (déplacements & hébergement du consultant, location de salle...).

En cas de modification de l'accord de financement par l'OPCO, ou tout autre organisme, le Client reste redevable du coût de formation non financé par ledit organisme.

3.4 Dans les dix (10) jours ouvrés avant la date prévue pour la session de Formation, le Client recevra la convocation à la session de Formation ainsi que les informations pratiques rattachées à ladite Formation.

3.5 Une (1) journée de formation en présentiel, qu'elle soit intra-entreprise ou inter-entreprise, correspond à sept (7) heures en présentiel.

3.6 Les participants à une Formation en présentiel sont tenus de respecter le règlement intérieur de AUTHENTEAM. AUTHENTEAM se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur applicable.

4. MODIFICATION, ANNULATION ET REPORT

4.1- Modification, annulation et report - Modifications à l'initiative du Client

3.1.1 Le Client reconnaît et accepte que pour être pris en compte, tout report, demande de modification ou annulation, doit être notifié par écrit (e-mail ou LRAR) à l'Organisme de Formation dans les plus brefs délais.

4.1.2 Conditions de modification, d'annulation et report inter-entreprises.

Les préavis suivants commenceront à courir à compter de la date de notification envoyée par le Client :

(i) Toute annulation ou report d'une Formation moins de dix (10) jours ouvrés avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 35 % (soit le montant de l'acompte versé



AUTHENTEAM

S.A.S.U. au capital de 10 000 euros
10, rue Rameau, 83 000 Toulon

à l'inscription).

(ii) Toute annulation ou report d'une Formation moins de cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 70 %.

(iii) Dans l'hypothèse où le stagiaire ne se présente pas le jour de la formation, le coût de la session sera facturé à 100 % au Client.

4.1.3 Condition d'annulation et report intra-entreprise

4.1.3.1 Toute annulation ou report peut être formulée par le Client par écrit, sans frais, si elle intervient au moins quarante-cinq (45) jours ouvrés avant le début de la Formation. Tous les acomptes versés sont dus et non remboursables.

4.1.3.2 En cas d'annulation ou report, par le Client moins de quinze (15) jours ouvrés avant la date de la Formation les pénalités suivantes seront appliquées :

(i) 100% du coût de préparation prévu avant l'animation du stage ainsi que les pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle pour le cas où cette option est prévue par la prestation.

(ii) 50% du coût total de la formation (animation, dossier pédagogique et frais de déplacements engagés) pour toute annulation entre 15 et 6 jours ouvrés,

(iii) 100% du coût total de la formation (animation, dossier pédagogique et frais de déplacements engagés) pour toute annulation dans les 7 jours ouvrés.

4.2 - Modification, annulation et report - Modifications à l'initiative de l'Organisme de Formation

4.2.1 En cas d'absence du formateur intervenant, l'Organisme de Formation s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'assurer dans les délais, la continuité de la Formation en faisant appel à un remplaçant aux compétences techniques et qualifications

équivalentes. Dans le cas où l'Organisme de Formation ne parvient pas à assurer la poursuite de la Formation, il s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de reporter ladite Formation dans les meilleurs délais.

4.2.2 Force majeure - AUTHENTEAM ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive :

- la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à AUTHENTEAM, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toutes autres circonstances échappant au contrôle raisonnable de AUTHENTEAM.

4.2.3 L'Organisme de Formation se réserve le droit, notamment en cas de nombre de Participants insuffisant, et sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer d'annuler et/ou de reporter une session de Formation, jusqu'à dix (10) jours calendaires avant la date de Formation sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans cette hypothèse, l'Organisme de Formation procédera seulement au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le Client à l'exclusion de tout autre coût.

4.2.4 L'Organisme de Formation se réserve le droit, sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer d'annuler et/ou de reporter une session de Formation dans un délai inférieur à dix (10) jours calendaires, l'Organisme de Formation s'engage, au choix du Client, à (i) émettre un avoir au Client valable sur tout type de Formation du catalogue de formation de l'Organisme de formation, ou (ii) à procéder au remboursement intégral de la somme versée par le Client, à l'exclusion de tout autre coût.

5. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES AUTHENTEAM

5.1 Modalités de passation des Commandes - La proposition et les prix

indiqués par AUTHENTEAM sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du devis.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par AUTHENTEAM d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par AUTHENTEAM à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

5.2. Facturation - Règlement

5.2.1 Prix - Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes, auxquels est appliqué le taux de TVA en vigueur. Les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant sont intégrés au coût de la formation.

5.2.2 Paiement - Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

Le solde du règlement se fait en fin de prestation, dès réception de facture dans un délai maximum de 30 jours calendaires.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, AUTHENTEAM pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard et des frais de recouvrement. En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base du taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majorée de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. AUTHENTEAM aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux



AUTHENTEAM

S.A.S.U. au capital de 10 000 euros
10, rue Rameau, 83 000 Toulon

frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à AUTHENTEAM.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de quarante euros (40 €) pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

5.3. Limitations de responsabilité de AUTHENTEAM - La responsabilité de AUTHENTEAM ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des supports de formation en ligne par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à AUTHENTEAM. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de AUTHENTEAM est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de AUTHENTEAM est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de AUTHENTEAM ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

5.4. Propriété intellectuelle - AUTHENTEAM est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...), utilisés par AUTHENTEAM pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de AUTHENTEAM. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de AUTHENTEAM. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122- 4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, des contenus de formations de AUTHENTEAM, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, AUTHENTEAM demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés

antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

5.5. Confidentialité - Les Parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par AUTHENTEAM au Client.

AUTHENTEAM s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

5.6. Communication - Le Client accepte d'être cité par AUTHENTEAM comme client de ses offres de services, aux frais de AUTHENTEAM. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 5.7, AUTHENTEAM peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

5.7. Protection des données à caractère personnel - Les données à caractère personnel pouvant être collectées par AUTHENTEAM dans le cadre de l'Offre de Service sont les suivantes :

- Les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses postale et électronique, numéros de téléphone, les éventuelles données de connexion des Clients, leurs profils socio-culturels, dans certains cas les CV, situation professionnelle, scolarité, formation, distinctions, diplômes, Résultats des tests de personnalité, psychomoteurs, diagnostics motivationnels, résultats des évaluations de compétences formatives et sommatives.

- En cas de connexion sur le site Internet de l'Offre de Service AUTHENTEAM, peuvent être également collectées et enregistrées, les données de connexion et de navigation des Utilisateurs, les

logs, identifiants de connexion pour e-learning.

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par AUTHENTEAM aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 complété par le Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à AUTHENTEAM.

Toute donnée à caractère personnel demandée par AUTHENTEAM est en tout état de cause obligatoire et nécessaire au traitement de son dossier administratif. Les informations personnelles communiquées sont ensuite enregistrées dans un fichier informatisé par AUTHENTEAM.

Les informations personnelles des Clients et Utilisateurs seront conservées pendant la durée de l'exécution de la prestation et pour une durée de 5 années à compter du dernier contact que les personnes auxquelles elles se rapportent ont eu avec AUTHENTEAM, sauf si : • Le Client ou Utilisateur exerce son droit de suppression des données le concernant • Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, AUTHENTEAM met en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel communiquées, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles est strictement limité à l'équipe pédagogique et administrative de AUTHENTEAM. AUTHENTEAM s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers les données à caractère personnel qui lui auraient été communiquées sans le consentement préalable du Client ou de l'Utilisateur, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen



AUTHENTEAM

S.A.S.U. au capital de 10 000 euros
10, rue Rameau, 83 000 Toulon

n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Chaque Client ou Utilisateur peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Il peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant Monsieur Arnaud du BELLAY, directeur de AUTHENTEAM.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. AUTHENTEAM conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

5.8. DROIT APPLICABLE –
ATTRIBUTION DE COMPETENCE Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et AUTHENTEAM à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Toulon.

FAIT A TOULON LE 07/02/2024



AUTHENTEAM

S.A.S.U. au capital de 10 000 euros
10, rue Rameau, 83 000 Toulon